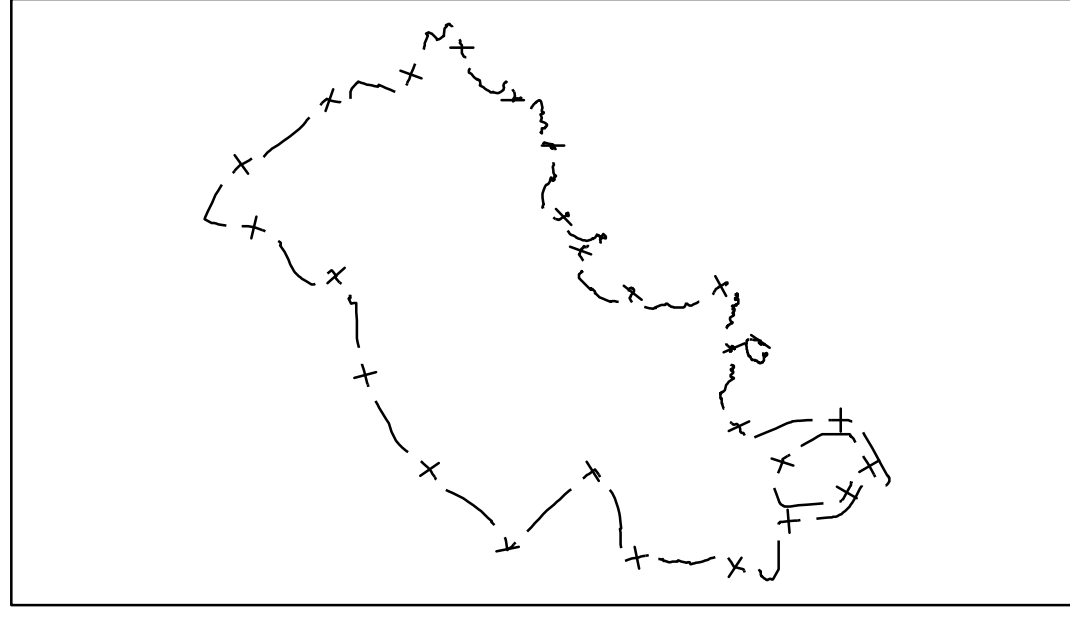


COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX



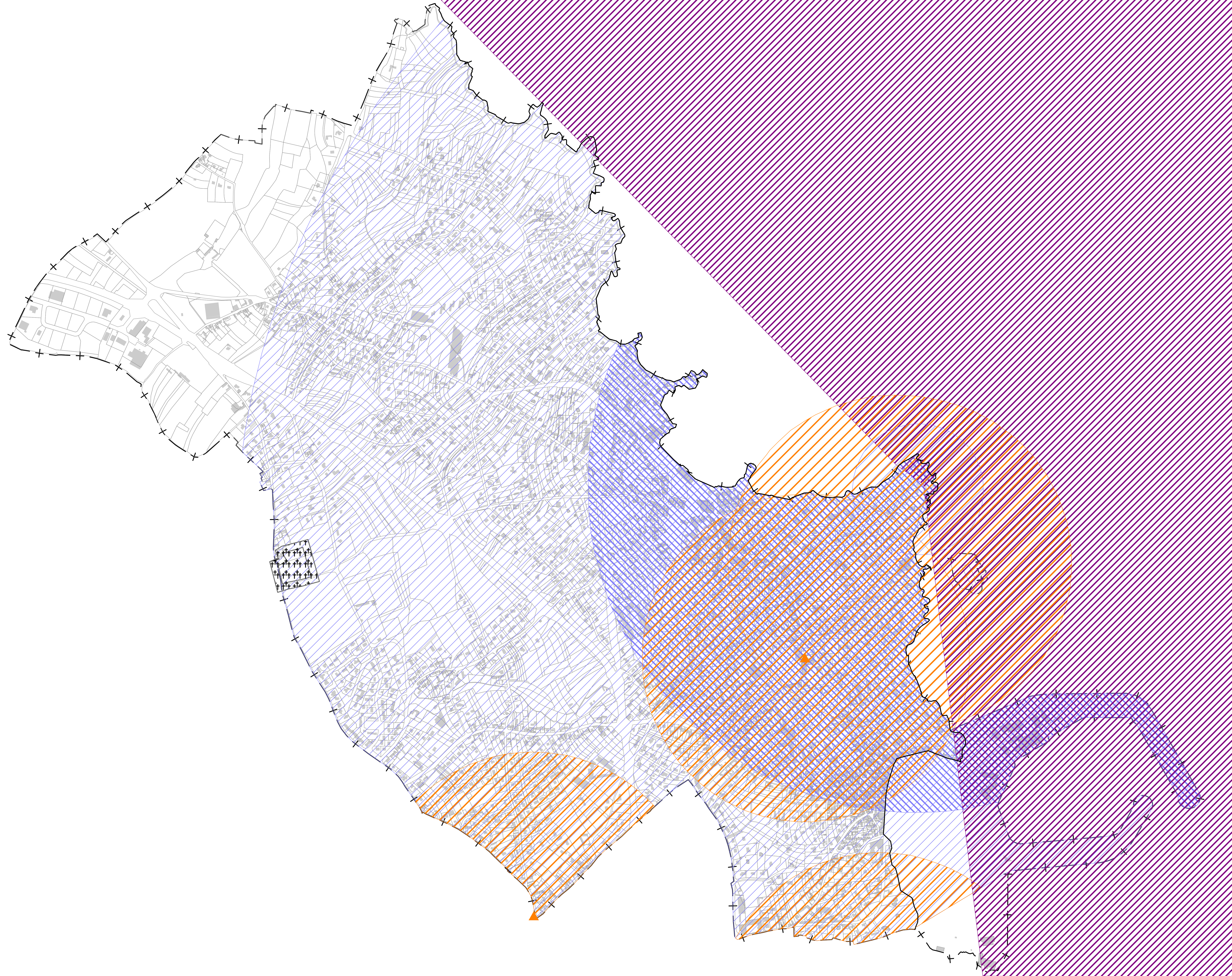
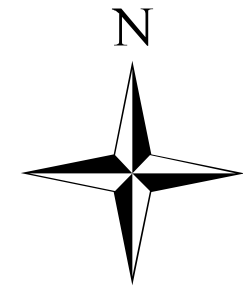
Plan Local d'Urbanisme Document graphique Plan des Servitudes Planche Commune



Echelle : 1/4000

Edité le : 25/05/2022

- Document réalisé par le service SIG
- Document non opposable au tiers
Source : Origine DGFIP Cadastre ©
Droits de l'Etat réservés © 31/12/2020



Légende

- ▲ AC1 (servitude de monuments historiques inscrits et classés)
- AS1 (servitude concernant la protection des eaux potables et minérales)
- P11 (servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques)
- P12 (servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles)
- T1 (zones de servitudes relatives aux chemins de fer)
- AS (servitude attachée aux caractéristiques publiques d'eau et d'assainissement)
- EA (servitude de drainage)
- EL1 (servitude relative aux installations d'accès devant les propriétés littorales des routes express et des dérivations d'agglomération)
- G (servitude autour d'une canalisation de gaz)
- H (servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité)
- I (servitude de voies et carrefours)
- P11 (servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques)
- P12 (servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles)
- P13 (servitude attachée aux réseaux de télécommunications)
- T1 (zones de servitudes relatives aux chemins de fer)
- T2 (servitude aéronautique de décollage)
- A1 (servitude relative à la protection des bords et talus soumis au régime fluvial)
- AS (servitude attachée aux caractéristiques publiques d'eau et d'assainissement)
- AS (servitude d'écoulement des eaux ruisselées)
- AC1 (servitude de monuments historiques inscrits et classés)
- AC2 (servitude de sites naturels inscrits et classés)
- AC3 (servitude de protection autour des réserves naturelles)
- AC4 (zone de protection du patrimoine architectural et urbain)
- AR1 (servitude de charge de vue concernant la délimitation et la conservation des points électro-aériographiques)
- AS1 (servitude concernant la protection des eaux potables et minérales)
- EA (charges de vue et servitudes instituées ou maintenues en application relative à la stabilité des pignons, des toits et des planches et au choix de vue des centres de surveillance de la navigation maritime)
- EL1 (servitude relative aux installations d'accès devant les propriétés littorales des routes express et des dérivations d'agglomération)
- G (servitude autour d'une canalisation de gaz)
- H (servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité)
- I (servitude de voies et carrefours)
- P11 (servitude relative aux chemins de fer)
- P11 (servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques)
- P12 (zones de protection des lignes radioélectriques et plans de protection des lignes radioélectriques - documents valant P11P2)
- P13 (servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles)
- P13 (servitude attachée aux réseaux de télécommunications)
- T1 (zones de servitudes relatives aux chemins de fer)
- T2 (servitude aéronautique de décollage)
- T2 (servitude relative à l'entretien des zones de décollage)
- AR1 (servitude de charge de vue en matière d'architecture et de patrimoine)
- P14 (servitude d'équipage relative aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public)
- P15 (zone de protection des lignes radioélectriques)
- P15 (servitude de protection des équipements sportifs)
- Parcelles
- Bâti
- Lignes communales

Avertissement :
Bien que figurant dans la légende, certains éléments graphiques peuvent ne pas apparaître sur cette planche.

0 0,075 0,15 0,3
Kilomètres